

# REGLES DE FONCTIONNEMENT DU BAR A FRUITS ET LEGUMES

- Cette commission est sollicitée 2 fois pendant l'année scolaire

Cette commission créée par l'Association Familiale permet aux élèves des écoles primaires de découvrir et goûter des fruits ou des légumes selon la saison.

Les fruits et légumes sont pris en charge financièrement par la commune

## LA RESPONSABLE DOIT:

- Réaliser l'inventaire du matériel stocké dans les écoles et ceci avant le bar à fruits du printemps.
- Se réunir avec le représentant de la municipalité pour définir les dates les fruits ou légumes, qui commande et qui livre avec les horaires dans les écoles.
- Rencontrer chaque directeur ou directrice afin de compléter le tableau des parents (à raison de 4 par jour).
- Nommer 2 bénévoles de l'Association Familiale (à raison de 2 par jour).
- Assurer le retour d'expérience 1 semaine après chaque bar à fruits..

La Présidente



La responsable de commission

